



BULLETIN D'INFORMATIONS VIGNE

Bulletin technique n°15

Brive, le 27/07/2022



Ce bulletin technique fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique Corrèze et Haute-Vienne
Il s'appuie sur l'analyse de risques du **BSV VIGNE – édition Limousin 2022 - n°16**



Points forts :

Phénologie : Début véraison pour la majorité des cépages

Mildiou : Pas d'intervention cette semaine

Oïdium : Quelques symptômes – rester vigilant jusqu'à la véraison sur parcelles atteintes

Black rot : Pas d'intervention cette semaine

Vers de la grappe : Pression faible

Flavescence dorée : 3^{ème} traitement entre le 20 juillet et le 20 août en conventionnel



Infos Techniques, Réglementaires... et autres !

- **Rencontre technique « Observer son sol et évaluer sa fertilité » (Voutezac 19)**

Lundi 5 septembre à la Station ADIDA de Voutezac (19130) de 15h30 à 17h00

Stéphane Martignac (CA19) nous expliquera pourquoi et comment observer son sol et nous présentera différentes méthodes simples à mettre en œuvre (test bêche, test du slip et du thé, slake test...).

Plus d'infos auprès d'Anne Laure FUSCIEN : 07 63 45 23 53

- **Visite parcelle d'expérimentation (Monbazillac 24)**

Vendredi 5 août au chai du Lycée agricole de Monbazillac (24240) de 9h00 à 12h00

Etude de l'efficacité de trichogrammes pour lutter contre les tordeuses de la grappe

Etude de l'argile kaolinite contre la cicadelle verte

Etude sur les intérêts des applications de produits naturels peu préoccupants (PNPP)

Plus de renseignements auprès de Marion POMPIER : 07 63 45 23 32



Météo, phénologie et travaux en culture

La semaine précédente a été chaude avec une pluviométrie hétérogène en fonction des secteurs (Brancheilles 1,7 mm / Allasac 6 mm / Verneuil 48 mm).

Cette semaine, les températures diminuent pour rester autour des 30°C et les conditions sèches vont globalement persister sauf vendredi où une petite perturbation est attendue.

Nous vous conseillons de consulter la météo régulièrement.

[meteociel](#)

[meteo60](#)

[pleinchamp](#)

La majorité des cépages débute la véraison : Chardonnay, Sauvignon blanc, Pinot noir, Gamay, Merlot et Cabernet sauvignon. Quelques cépages sont encore au stade « fermeture de la grappe » : Chenin et Cabernet franc. La progression des stades semble ralentie compte tenu des conditions climatiques chaudes et sèches du mois de juillet.



Fermeture de la grappe
Eichhorn-Lorenz 33
Crédit photo : CA19



Début véraison
Eichhorn-Lorenz 34
Crédit photo : CA19

Irrigation

L'irrigation des vignes est autorisée jusqu'au 1^{er} mai pour les parcelles en AOC et jusqu'au 15 août pour celles en IGP. Elle est interdite pour toutes les vignes entre le 15 août et la récolte.

Effeillage

Les travaux d'effeuillage sont à poursuivre mais de façon prudente avec les chaleurs à venir. Il favorise également l'aération de la zone fructifère et améliore également la pénétration des produits lors des traitements et permet de limiter le développement de l'oïdium et du botrytis.

Attention à ne pas être trop sévère : privilégier l'effeuillage de la face soleil levant ou la moins exposée au soleil et ne pas enlever plus de 25 % de la surface foliaire du côté concerné.

Rognage - écimage :

Les travaux d'écimage sont à renouveler si nécessaire.

Il est plus important de rogner avant de réaliser son traitement (et non l'inverse), afin de ne pas « perdre » de produit dans les organes rognés et d'optimiser l'application de son traitement (meilleure pénétration du produit). Attendre aux réglages de la rogneuse pour ne pas causer de dommages aux grappes.

Travail du sol - tonte

Les travaux d'entretien du rang et/ou de l'inter-rang sont à continuer. Le but étant de détruire au maximum les adventices concurrentielles pendant cette période où la vigne a besoin d'eau et de nutriments pour le gonflement des baies jusqu'à véraison.

Eviter de tondre trop ras afin de favoriser la biodiversité et bénéficier d'une portance. Une tonte à 8-10 cm est suffisante.



Black-Rot

Analyse de la situation :

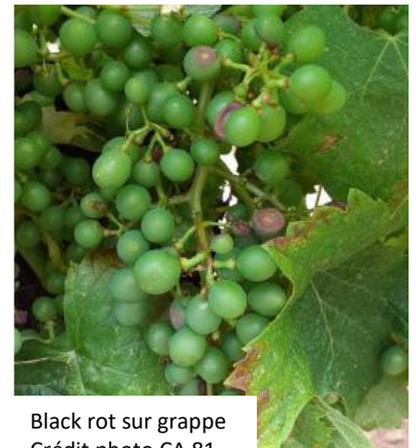
Pas d'évolution des symptômes.

En présence de symptômes sur grappes, restez vigilants jusqu'à la véraison.

Préconisations :

Sur parcelle saine, la protection peut être stoppée. Sur parcelles avec symptômes, il est important de maintenir la protection jusqu'à la véraison.

Cette semaine, il n'y aura pas de pluies significatives, aucune contamination n'est possible. **Pas d'intervention.**



Black rot sur grappe
Crédit photo CA 81

EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE (se référer à la note commune de recommandation de l'IFV)

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha.

- BB RSR DISPERS (Sulfate de cuivre), 3,75 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 24h, 5 applications/an
- THIOVIT JET (Soufre mouillable), 12,5 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 6h, 8 applications/an
- KUMULUS DF (Soufre mouillable), 12,5 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 6h, 8 applications/an – **Produit Biocontrôle**



Tâche de black rot
Crédit photo : CDA 19

Prophylaxie :

- Eliminer les bois de taille et des baies momifiées.
- Enfouir grappes, feuilles et sarments broyés pour limiter le risque de projection.



Mildiou

Analyse de la situation :

Présence de symptômes sur feuilles et grappes mais **sans progression** dans les secteurs d'Allasac, de Branceilles et de Verneuil. **Quelques nouvelles tâches** sur feuille (Chardonnay à Brivezac) mais peu sporulantes.



Mildiou sur feuille
Crédit photo : CDA 19

Préconisation :

Aucune pluie n'est prévue cette semaine.

Surveillez l'évolution des prévisions météo afin d'anticiper les prochaines pluies tant que la véraison n'a pas débuté !

Pas d'intervention cette semaine. Rappel : intervenez avant les pluies si vous êtes en fin de rémanence ou si lessivage.



Rot brun
Crédit photo : CDA 19

EN AGRICULTURE CONVENTIONNELLE (Se référer à la stratégie à base de cuivre)

- BB RSR DISPERS (Sulfate de cuivre), 3,75 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 24h, 5 applications/an

EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Dose conseillée : 200 à 300 g de cuivre métal/ha – 400 g en cas de symptômes réguliers.

- FUNGURAN (Hydroxyde de cuivre), 1,50 kg/ha (dose homologuée), ZNT 20m, DRE 24h, 4 applications/an
- BB RSR DISPERS (Sulfate de cuivre), 3,75 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 24h
- KOCIDE 2000 (Hydroxyde de cuivre), 3,00 kg/ha (dose homologuée), ZNT 20m, DRE 24h, 6 applications/an
- LIMOCIDE (Huile essentielle d'orange douce), 1,60 L/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 24h, 6 applications/an, ne pas associer avec du soufre
- NORDOX 75 WG (Oxyde cuivreux), 2,00 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 6h

Mesures prophylactiques :

- Maîtriser la vigueur des parcelles
- Soigner les levages pour limiter l'entassement de la végétation
- Contrôler la qualité de pulvérisation de votre matériel
- Eviter la formation de zones humides sur les parcelles et favoriser l'évacuation de l'eau



Oïdium

Analyse de la situation:

Présence de symptômes sur grappes dans les secteurs d'Allasac (Chenin) et de Brivezac (Chardonnay).

La période de sensibilité maximum est terminée sur les parcelles saines. En cas de symptômes, la période de risque se prolongera jusqu'à la « véraison ».



Oïdium sur grappe
Crédit photo : CDA 19

Préconisations :

Sur les parcelles **sans symptômes**, la protection peut être **stoppée**.

Par contre, sur les parcelles **avec symptômes**, la protection doit être **maintenue** jusqu'au stade « véraison ». Attention aux **risques de brûlures** si les températures dépassent les 30°C.

EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- MICROTHIOL SP, COLPENN DG, SULFORIX LS, CITROTHIOL DG (*Soufre mouillable*), 12,5 kg (dose homologuée), ZNT 5 m, DRE 6 h. (AB, produit de biocontrôle)
 - HELIOSOUFRE (*Soufre mouillable*), 7,5 L/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 24 h. (AB, produit de biocontrôle)
 - FLUIDOSOUFRE pour poudrage (*Soufre*), 25 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 48h, 3 applications/an. (AB, produit de biocontrôle)
- Les conditions actuelles sont propices à un poudrage. Toutefois, attention au risque de brûlures avec des températures supérieures à 25°C.

Méthodes prophylactiques :

- Utilisation de produits Biocontrôle comme le soufre mouillable
- Contrôler la qualité de pulvérisation de votre matériel
- Effeillage préconisé sur parcelle sensible



Botrytis

Analyse de la situation:

Toujours aucun symptôme observé. Les conditions **sèches ne sont pas favorables** au champignon. Le risque de contamination est donc très faible.

Les conditions favorables pour le développement de *Botrytis cinerea* :

- Le climat de la campagne (doux et humide)
- La densité foliaire et la production de raisin (charges, compacité des baies)
- L'interaction avec d'autres problématiques (dégâts, blessures, ravageurs)
- Le matériel végétal (cépage, porte-greffe, clone)

Une **surveillance peut se justifier dans des conditions sensibles** à savoir une météo humide, l'entassement des grappes, la présence de vers de la grappe, l'historique de la parcelle mais aussi sur les parcelles avec des blessures dues aux impacts de grêle.

Méthodes prophylactiques : (importantes dans la gestion du risque Botrytis)

- Maîtriser la vigueur de la vigne (maîtriser la fertilisation azotée, maîtriser l'enherbement)
- Modifier le microclimat du couvert végétal et de la grappe (aération des grappes et création d'un microclimat défavorable au champignon)
- Maîtriser les autres maladies et ravageurs de la vigne (vers de grappe et oïdium)
- Eliminer les sources d'inoculum
- Eliminer les premiers organes malades



Flavescence dorée

Le troisième traitement est à prévoir entre le 20 juillet et le 20 août en conventionnel, il est terminé pour les parcelles en Agriculture Biologique.

EN AGRICULTURE CONVENTIONNELLE

- MANDARIN GOLD (*Esfenvalerate*), 0,3 kg/ha (dose homologuée), ZNT 20m, DRE 6h, **CMR**, 3 applications/an
- DECIS PROTECH (*Deltamethirame*), 0,5 L/ha (dose homologuée), ZNT 20m, DRE 6h, 3 applications/an

EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- PYREVERT (*Pyrethre naturel*), 1,5 L/ha (dose homologuée), ZNT 50m, DRE 6h, 3 applications/an



Cicadelle verte

Analyse de la situation :

Des symptômes de grillure sur feuille sont observés mais sans progression.

Préconisations :

Surveillez vos parcelles. Le comptage doit être effectué sur la population larvaire qui est peu mobile et facilement identifiable.

Aucun traitement n'est à envisager si vous n'êtes pas au seuil. Rappels : le seuil à atteindre pour envisager un insecticide est de 100 larves pour 100 feuilles.

- ↳ La gestion de ce ravageur peut être conjointe avec celle du vecteur de la Flavescence Dorée.
 - ↳ Favoriser le développement des ennemis naturels, comme la guêpe parasitoïde *Anagrus atomus*, des punaises, araignées, fourmis et chrysopes.
 - ↳ Mesures prophylactiques : possibilité d'appliquer de l'argile comme barrière physique / A mettre en place avant l'installation significatives des populations.
- SOKALCIARBO WP (*Kaolin*), 10 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 6h, DAR 15 jours, 4 applications/an



Grillure sur cépage rouge
Crédit photo : CDA 19



Grillure sur cépage blanc
Crédit photo : CDA 19



Autres observations

✚ Vers de la grappe :

Pas de capture cette semaine ni de perforation. La pression est faible.

Examiner les grappes pour observer la présence de perforations. Le dénombrement des perforations est nécessaire pour juger de l'intérêt d'une éventuelle intervention au démarrage du vol de la G3.

Rappel : le seuil de nuisibilité est de 10 perforations pour 100 grappes et de 5 perforations pour 100 grappes avec la confusion.

✚ Maladies du bois :

Expression de plus en plus marquée des maladies du bois sous les deux formes (apoplexie et forme lente) sur l'ensemble des secteurs.

✚ Cochenilles :

L'essaimage des cochenilles est en cours.

L'observation de fourmis en nombre sur les ceps et les rameaux est un bon indicateur de leur présence.



Symptômes maladies du bois
Crédit photo : CA 19

✚ Stress hydrique :

Les premiers signes de stress hydrique (feuilles de la base jaunissantes) sont observés sur des parcelles avec des sols asséchants (peu profonds/filtrants)



Stress hydrique
Crédit photo : CA 19

GLOSSAIRE :

CMR : Cancérigène, Mutagène et Reprotoxique
ZNT : Zone Non Traitée
DRE : Délai de Ré-Entrée dans la parcelle
DAR : Délai Avant Récolte

Les conseillers

Marion POMPIER et Karine BARRIERE

Chambre d'agriculture de la Corrèze - immeuble Agriculture-Services

ZI de Cana Ouest – rue Jules Bouchet 19100 BRIVE

Tel : 05 55 86 32 33

marion.pompier@correze.chambagri.fr - k.barriere@correze.chambagri.fr



Références documentaires : Il s'agit d'exemples de produits commerciaux adaptés à votre situation. Pour connaître les matières actives de ces produits, identifier d'autres produits commerciaux, plus de conseils sur l'utilisation des produits phytosanitaires,) et sur les moyens de lutte préventive : consultez le site <https://ephy.anses.fr> , www.ecophytopic.fr ou votre fournisseur



Les informations réglementaires sur les spécialités commerciales, les conditions d'application, sont disponibles sur les étiquettes et sur www.e-phy.anses.fr
La Chambre d'Agriculture de la Corrèze est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture, pour son activité de conseil indépendant, à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n° IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA .

Le destinataire du conseil reste, néanmoins, seul responsable des applications phytosanitaires qu'il a pu faire sur ses cultures. La Chambre d'Agriculture ne pourrait être tenue responsable du non-respect de la Législation.

Chambre d'Agriculture de la Corrèze - Puy Pinçon – BP 30- 19001 TULLE Cedex – N° SIREN : 181 902 024
<https://correze.chambre-agriculture.fr/>

Action réalisée dans le cadre du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement, avec le concours financier de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, par des crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses.



Union Européenne
La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



Région
Nouvelle-Aquitaine

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

